

Les femmes "administrateurs" des Bureaux de Bienfaisance

M. Pinelli, a qui nous devons la proposition destinée à augmenter le nombre des femmes dans les bureaux de bienfaisance, a fait la semaine dernière, sur ce sujet, une intéressante conférence au Conseil National des Femmes.

De son exposé nous voulons retenir quelques précisions destinées à faciliter les démarches aux femmes qui voudraient poser leur candidature comme « administrateurs » de bureaux de bienfaisance.

Tout d'abord M. Pinelli a expliqué que les Bureaux de bienfaisance de la Seine sont des organismes particuliers qui dépendent à la fois de l'Etat et de la Ville. Ils répartissent en effet les secours accordés par l'Etat, mais la Ville devant, d'autre part, combler le déficit des dépenses, elle a de ce fait le contrôle des Bureaux de bienfaisance. Ceux-ci dépendent donc de l'Assistance Publique, organisme mixte se rattachant à la fois à l'Administration centrale et à la Ville de Paris.

Ces Bureaux de bienfaisance sont gérés par des administrateurs aidés de commissaires et de dames patronesses. Les administrateurs et les commissaires sont nommés par le préfet de la Seine. Les administrateurs ont une triple fonction :

1°) Ils délibèrent sur toutes les questions d'ordre général. Leur rapports et leurs décisions transmis au Conseil Municipal ont donc une influence directe sur celui-ci.

2°) Ils assistent par roulement aux distributions de secours et peuvent avoir à donner des renseignements aux assistés.

3°) Ils se répartissent l'arrondissement, font eux-mêmes des visites et dirigent celles des commissaires et des dames patronesses. Les commissaires sont en principe nommés par le préfet de la Seine; mais en fait ce sont les administrateurs qui les désignent.

Nous insistons sur ce point, car un certain nombre de nos amies qui ont posé leur candidature se sont vu répondre dans les Mairies qu'avant d'être administrateur, elles devaient être commissaires ou dames patronesses.

Or, M. Pinelli nous a déclaré publiquement que la chose était inexacte et que nos amies ne devaient pas se laisser décourager par de telles réponses. Un assistant qui paraissait moins que bienveillant à cette réforme essaya alors d'égarer la discussion. Il paraissait farouchement anti-féministe et essaya, vainement, de démontrer que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il était inutile de changer quoi que ce soit à l'organisation actuelle. M. Pinelli lui répondit avec fermeté qu'on était en face d'une décision prise et que le Conseil National des Femmes avait tenu aux décisions adoptées. Il ajouta en outre que si nos amies désiraient des renseignements, elles pourraient en avoir par les dames déjà en fonctions dans les arrondissements suivants : cinquième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, seizième et dix-huitième. (Depuis la proposition de M. Pinelli deux dames ont été prises en outre dans le neuvième arrondissement).

La liste des dames administrateurs a été laissée par M. Pinelli à la présidente du Conseil National des Femmes et nos amies qui voudraient poser leur candidature comme administrateur de Bureau de bienfaisance pourraient éventuellement se mettre directement en relations avec Mme Pichon-Landry, 102 rue de Grenelle, Paris (17°).

Enfin, M. Pinelli, pour éviter la mauvaise volonté de certains bureaux routiniers recommanda très vivement aux candidates de s'adresser au Conseiller municipal de l'arrondissement : « Il y a assez de féministes au Conseil municipal, ajouta M. Pinelli, pour que les candidates soient as-

sûrées de trouver parmi eux un appui certain.

« Je me suis bien rendu compte, conclut l'orateur, des obstacles de tous ordres que l'on voulait opposer à mon projet, mais je tiens à vous signaler la dernière manœuvre. Pour qu'aucun vœu précis ne soit pris, ne me déclara-t-on pas en séance que le vote que je demandais était inutile, que bonne note était prise de mon intervention! Et comme je demandais si la chose était décidée, on me répondit : « Cela va sans dire ». A quoi, je répondis par le mot de Talleyrand : « Eh bien, cela ira encore mieux, si on le dit! »

C'est donc grâce à la fermeté de M. Pinelli que nous avons obtenu un vote très net spécifiant qu'un cinquième au moins des administrateurs des Bureaux de bienfaisance seront des femmes et qu'en attendant le moment où cette proportion sera atteinte, on nommera alternativement une femme et un homme.

A nous maintenant de ne pas laisser tropiller cette décision et de présenter des candidates de valeur qui prouveront à l'Assistance publique combien M. Pinelli a eu raison de compter sur le dévouement des femmes et sur leur ferme volonté de prendre une part active à la vie de la Cité.

C. Brunsvicg

LE TRAVAIL FÉMININ DANS LES BUREAUX

Nos lecteurs n'ont pas oublié la polémique ouverte dans notre journal avec le Cercle d'Etudes des employés de Bureaux Havrais.

Dans une lettre du 28 Février ceux-ci avaient protesté contre un article où nous indiquions leurs théories sur le travail féminin. Nous avons publié cette lettre dans notre journal du 18 mars, ainsi que la réponse que nous lui avions faite le 4 Mars. Dans le même article nous interrogeâmes publiquement cette société sur son effectif féminin. Celle-ci nous a répondu en nous envoyant des documents explicatifs; mais ne désirant pas recommencer cette polémique, nous en avons informé cette association qui nous a alors demandé de résumer son attitude et cette demande est trop juste pour que nous n'y fassions pas droit.

Tout d'abord à la question posée par nous quant à l'effectif féminin de cette société havraise des employés de bureaux, celle-ci nous a répondu : *néant*. Il est évident que cette réponse explique en grande partie les théories des dirigeants, ceux-là même qui étaient les plus conciliants n'ayant jamais pu obtenir de leurs assemblées générales la possibilité d'admettre les femmes parmi eux. Ces messieurs sont donc logiques avec eux-mêmes.

Ils nous reprochent cependant d'avoir écrit qu'ils ont approuvé une campagne tendant à empêcher les femmes de gagner leur vie; de cela ils se défendent très vivement, déclarant qu'ils n'ont pas voulu attaquer les femmes qui ont besoin de travailler pour vivre et ils appuient ces déclarations — dont nous les félicitons — par des documents joints à leur lettre.

Voici donc une affaire réglée et nous sommes d'accord avec le Cercle d'Etudes des employés de Bureaux Havrais pour clore ainsi cet incident.

S'il y a eu un malentendu entre nous et si de notre part il y a eu quelques vivacités au début dans les attaques, ne le regrettons pas, puisque « de la discussion a jailli la lumière ».

1933-10-06
n°1069